

## CONCOURS D'ENTRÉE - ANNÉE 2019

Un concours régional est organisé pour l'accès aux écoles des C.H.U. de Montpellier et Nîmes.

Pour se présenter au concours d'admission, les candidats doivent déposer un dossier dans l'école de leur choix : Montpellier **ou** Nîmes.

**A partir du 4 janvier 2019 et jusqu'au 15 mars 2019 dernier délai**, les candidats ayant choisi l'école de Montpellier doivent :

1. effectuer obligatoirement une **pré-inscription** par internet en cliquant sur le lien suivant :

<http://ife.chu-montpellier.fr/WebConcours/>

2. puis envoyer ou déposer à l'école les pièces suivantes :

- ▶ une demande manuscrite d'inscription
- ▶ un curriculum vitae
- ▶ la fiche de renseignements - **pages 5 - 6**
- ▶ la fiche de choix d'école - **page 7**
- ▶ une copie des diplômes, titres ou autorisations d'**exercice de la profession d'Infirmière ou de Sage-Femme** (pour les candidats en 3ème année d'études d'Infirmière ou en 5ème année d'études de Sage-Femme, fournir une attestation de scolarité, sous réserve de la présentation du Diplôme d'Etat d'Infirmière ou de Sage-Femme le jour de la rentrée en Ecole de Puéricultrices)
- ▶ pour les titulaires du diplôme d'état d'infirmière :
  - une copie de l'attestation d'inscription au fichier ADELI
  - la notification d'inscription au tableau de l'ordre infirmier
- ▶ une photocopie de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (A.F.G.S.U. Niveau 2) en cours de validité (durée de validité = 4 ans)
- ▶ une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, ou à défaut du livret de famille. Cette photocopie doit être parfaitement lisible et le recto verso sur une seule page
- ▶ un chèque de **105 €** représentant les droits d'inscription, établi à l'ordre de **Mr le Trésorier Principal du C.H.U. de MONTPELLIER**

En cas de désistement, le chèque relatif aux droits d'inscription ne sera pas restitué.

---

## DATE LIMITE D'INSCRIPTION - DÉPÔT/ENVOI DES DOSSIERS

---

Dépôt du dossier au secrétariat de l'école ou envoi en recommandé avec AR (cachet de la poste faisant foi)

**AVANT LE 15 MARS 2019**

à l'adresse suivante :

ECOLE DE PUERICULTRICES  
I.F.M.S.  
1146 Avenue du Père Soulas  
34295 MONTPELLIER CEDEX 5

**SEULS LES CANDIDATS AYANT TRANSMIS AVANT LE 15 MARS 2019 UN DOSSIER COMPLET, RECEVRONT UNE CONVOCATION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION.**

**EN CAS DE NON RÉCEPTION DE CETTE CONVOCATION AU 30 AVRIL 2019, APPELER LE 04-67-33-88-63.**

---

## CONCOURS D'ENTRÉE (programme pages 8 à 13)

---

**ÉPREUVES DU CONCOURS** (SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS DU DÉCRET RELATIF À LA SCOLARITÉ)

▶ **ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ**

- une épreuve d'évaluation de connaissances  
type Q.C.M. (Questions à choix multiples) et Q.R.O.C. (Questions Réponses Ouvertes et Courtes) ⇒ programme joint en annexe  
durée = 1 H.30 - notation sur 20 points
- une épreuve de tests psychotechniques permettant d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse  
durée = 1 H.30 - notation sur 20 points

Une note inférieure à 7/20 points à l'une de ces épreuves est éliminatoire.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 20/40 points, sans note éliminatoire.

▶ **ÉPREUVE D'ADMISSION**

Une épreuve orale portant sur l'étude d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel infirmier :

- préparation ⇒ 20 minutes
- durée ⇒ 20 minutes (10 mn d'exposé, 10 mn de discussion avec le jury)
- notation sur 20 points

Une note inférieure à 7/20 points est éliminatoire.

## DATES DES ÉPREUVES

- ▶ **LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ** auront lieu, pour les candidats ayant déposé leur dossier à l'école de Montpellier, au Centre de Conférences du Parc des Expositions de PEROLS (34) le

**MARDI 14 MAI 2019 A 13 H.30**

- ▶ **L'ÉPREUVE D'ADMISSION** aura lieu à l'école du C.H.U. de Montpellier

Les candidats seront convoqués individuellement à l'une des 3 dates ci-dessous :

- ▶ LE VENDREDI 21 JUIN 2019
- ▶ LE MARDI 25 JUIN 2019
- ▶ LE MARDI 26 JUIN 2019

## PUBLICATION DES RÉSULTATS

➤ Les résultats de l'**admissibilité** seront publiés le **MARDI 4 JUIN 2019 à 14 H.**

➤ Les résultats de l'**admission** seront publiés le **JEUDI 27 JUIN 2019 à 14 H.**

Ils seront affichés dans les écoles, consultables sur internet et notifiés par écrit à chaque candidat (ils ne seront pas communiqués par téléphone).

## AFFECTATION DANS LES ÉCOLES : MONTPELLIER - NIMES

Après publication des résultats, l'affectation des **candidats admis en liste principale** sera consultable sur le site internet de l'école.

Si dans les 10 jours suivant cet affichage, le **candidat n'a pas donné son accord par courriel à l'école d'affectation**, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place sera proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

L'affectation définitive **des candidats admis en liste principale** tient compte :

1. du rang de classement du candidat
2. des choix formulés par le candidat
3. des places à pourvoir dans chaque école

Dans un second temps, les **candidats admis en liste complémentaire** seront contactés **directement** selon l'évolution des désistements.

## VALIDITÉ DU CONCOURS

Les résultats du concours d'admission ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle il a été organisé.

Sont cependant prévues **des dérogations de droit** pour :

- ☞ congé de maternité, d'adoption
- ☞ garde d'un enfant de moins de 4 ans
- ☞ rejet de demande de formation professionnelle ou de congé de formation ou de mise en disponibilité
- ☞ maladie ou événement grave

---

## RENTÉE SCOLAIRE

---

La rentrée a lieu en octobre (1<sup>ère</sup> quinzaine en principe).

**Pour information, les étudiants intégrant l'école de Montpellier devront :**

- constituer un dossier médical et se présenter à un examen médical organisé par l'école
- constituer un dossier administratif
- s'acquitter des droits d'inscription à l'école (170 €)\*
- s'acquitter du forfait location/entretien des blouses (98,40 €)\*, à l'exception des candidats bénéficiant d'une prise en charge au titre de la promotion professionnelle du C.H.U de Montpellier
- s'acquitter de frais de scolarité (9 915 €)\*, à l'exception des candidats en poursuite de scolarité\*\* ou pouvant justifier, au plus tard le jour de la rentrée, du statut de demandeur d'emploi

---

\* tarifs 2018/2019, susceptibles de modification pour 2019/2020

\*\* pour bénéficier de ce statut le candidat doit avoir obtenu la même année le diplôme d'état d'infirmier ou de sage femme et être déclaré admis au concours d'entrée à l'école de puéricultrices.

# FICHE D'INSCRIPTION

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM DE NAISSANCE \_\_\_\_\_ NOM D'USAGE \_\_\_\_\_

PRÉNOMS \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_ N° DEPARTEMENT \_\_\_\_\_

NATIONALITE \_\_\_\_\_ SEXE :  FÉMININ  MASCULIN

CÉLIBATAIRE  MARIÉ(E)  DIVORCÉ(E)  CONCUBIN (E)

NOMBRE D'ENFANT(S) \_\_\_\_\_

ADRESSE PERSONNELLE :

Adresse E-mail \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

## CANDIDATURE : A QUEL TITRE ?

ATTESTATION FIN D'ETUDES :  IDE -  SAGE FEMME

DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER :  FRANCAIS -  ETRANGER

DIPLOME D'ETAT DE SAGE FEMME :  FRANCAIS -  ETRANGER

SI TITULAIRE D'UN DIPLOME, PRÉCISEZ LA DATE \_\_\_\_\_

SI TITULAIRE D'UN DIPLOME ETRANGER, PRÉCISEZ LE PAYS D'OBTENTION \_\_\_\_\_

## NIVEAU D'ÉTUDES

ETUDES SECONDAIRES -  BACCALAUREAT -  AUTRE, PRÉCISEZ : \_\_\_\_\_

ETUDES UNIVERSITAIRES :

DISCIPLINE \_\_\_\_\_ DUREE \_\_\_\_\_

DIPLOMES OBTENUS :

LICENCE

MASTER

AUTRE, PRÉCISEZ :

## ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

---

Après l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère), avez-vous exercé une activité professionnelle ?

SI OUI, dans quel secteur d'activité ?

SERVICE D'ENFANTS

Calculez la durée en année et/ou mois \_\_\_\_\_

SERVICE D'ADULTES

Calculez la durée en année et/ou mois \_\_\_\_\_

SERVICE MIXTE

Calculez la durée en année et/ou mois \_\_\_\_\_

## SI VOUS ÊTES EN ACTIVITÉ, ADRESSE DE VOTRE LIEU DE TRAVAIL

---

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone :

Précisez s'il s'agit :

D'UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ PUBLIC

D'UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ PRIVÉ

D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE OU TERRITORIALE

ou d'une activité dans le

SECTEUR LIBÉRAL

## SITUATION ADMINISTRATIVE PRÉVUE A L'ENTRÉE EN FORMATION

---

Dans quel cadre envisagez-vous d'effectuer votre scolarité ?

POURSUITE DE SCOLARITE     DEMANDEUR D'EMPLOI

PROMOTION PROFESSIONNELLE     CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION     AUTO FINANCEMENT

MISE EN DISPONIBILITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

AUTRE RÉMUNÉRATION - PRÉCISEZ \_\_\_\_\_

---

## FICHE DE CHOIX D'ÉCOLE <sup>(1)</sup>

---

NOM DE NAISSANCE :

PRÉNOM :

JE SOUHAITE INTÉGRER L'ÉCOLE DE \_\_\_\_\_

**A DÉFAUT D'AFFECTATION SUR L'ÉCOLE DE MON CHOIX**  
(cochez la case d'une des 2 options ci-dessous)

j'accepte d'être affecté(e) sur l'autre école

je préfère rester en attente d'affectation  
sur l'école de mon choix <sup>(2)</sup>

Dater :

et signer

---

**(1)** ce choix implique un positionnement définitif qui sera maintenu en cas de report

**(2)** au risque de ne pas être appelé(e) et perdre ainsi le bénéfice du concours

# PROGRAMME DU CONCOURS D'ADMISSION DANS LES ÉCOLES DE PUÉRICULTRICES

Les épreuves du concours d'admission vérifieront les connaissances acquises par les candidats antérieurement à l'admission en école de puéricultrices afin qu'ils soient à même d'appréhender la formation de puéricultrice.

L'épreuve de questions à Choix Multiples (Q.C.M.) et de Questions à Réponses Ouvertes (Q.R.O.C.) devra permettre, en référence au programme d'études préparatoires au diplôme d'État d'infirmier et d'infirmière (arrêté du 14 avril 1979), de :

- ① tester les connaissances des candidats en matière de physiologie des grands systèmes nécessaires à la compréhension des besoins physiques de l'enfant et des mécanismes physio-pathologiques des différentes pathologies infantiles.

## A - L'HOMME

### a) GENETIQUE

### b) ANATOMIE-PHYSIOLOGIE

#### 1 - La cellule

#### 2 - Fonction de commande et de régulation :

- Définition de la fonction
- Anatomie et physiologie :
  - ◆ le système nerveux central et périphérique
  - ◆ le système neuro-végétatif
  - ◆ les organes des sens : ouïe, vue, odorat, toucher, goût
  - ◆ les mécanismes de la douleur
  - ◆ le sommeil
  - ◆ thermogénèse
  - ◆ thermolyse
  - ◆ les glandes endocrines
  - ◆ la régulation hormonale

#### 3 - Fonction locomotrice :

- Définition de la fonction
- Anatomie et physiologie de l'appareil locomoteur :



- ◆ le squelette
- ◆ la musculature
- ◆ les articulations
- ◆ le mouvement
- Observation des possibilités de mobilisation
- La statique

#### 4 - Fonction circulatoire:

- Définition de la fonction
- Anatomie et physiologie de l'appareil cardio-vasculaire :
  - le coeur
  - les vaisseaux
  - le sang : composition ; éléments figurés, groupes sanguins
  - le système réticulo-endothélial
  - le système lymphatique
- Observation de la circulation normale : pulsations, tension artérielle, coloration des téguments et des muqueuses.

#### 5 - Fonction respiratoire :

- Définition de la fonction
- Anatomie et physiologie de l'appareil respiratoire :
  - les voies aériennes
  - les poumons
  - la plèvre
  - les mouvements respiratoires
  - les échanges gazeux
- Observation de la respiration normale : coloration des téguments, rythme et amplitude respiratoires.

#### 6 - Fonction urinaire :

- Définition de la fonction
- Anatomie et physiologie de l'appareil urinaire :
  - l'arbre urinaire
  - le parenchyme rénal
  - filtration, excrétion, réabsorption
  - composition de l'urine
  - la miction
- Observation de la diurèse normale

## 7 - Fonction de nutrition :

- ▶ Définition de la fonction
- ▶ Anatomie et physiologie de l'appareil digestif :
  - le tube digestif
  - les glandes annexes
  - les sécrétions digestives
  - la digestion
  - le métabolisme des glucides, lipides et protéides
  - notion de ration calorique
  - équilibre hydroélectrolytique et homéostatique du milieu intérieur
- ▶ Observation :
  - de l'appétit
  - du transit intestinal normal
- ▶ Définition de l'alimentation équilibrée

## 8 - Fonction de protection et de défense de l'organisme :

- ▶ Définition de la fonction
- ▶ Anatomie et physiologie de la peau
- ▶ Moyens de défense naturels :
  - processus inflammatoire
  - réaction du système nerveux
  - réaction humorale non spécifique
  - réaction antigène-anticorps
- ▶ Immunité acquise :
  - active : vaccination
  - passive : sérothérapie

## Notions sur l'infection :

- ▶ Les différents germes :
  - les bactéries
  - les virus
  - les parasites
- ▶ Mode de transmission :
  - les agents vecteurs : poussière, eau, aliments, animaux
  - voies de pénétration
- ▶ Lutte contre la contamination intra-hospitalière :
  - propreté des mains
  - antisepsie
  - désinfection
  - asepsie
  - stérilisation

## 9 - Fonction sexuelle et de reproduction :

- ▶ Définition
- ▶ Anatomie et physiologie :
  - l'appareil génital féminin
  - l'appareil génital masculin
  - les grandes étapes de la vie génitale
  - le cycle menstruel
  - l'ovogenèse et la spermatogenèse
  - l'acte sexuel
  - la fécondation

## B - L'ENFANT

### 1 - Le nouveau né :

- ▶ caractéristiques physiques et physiologiques
- ▶ alimentation
- ▶ soins

### 2 - L'enfant :

- ▶ développement physique, psychomoteur et psychosocial

### 3 - L'adolescent :

- ▶ caractéristiques physiques et physiologiques

### 4 - Pathologie :

- ▶ principaux symptômes : diarrhées, vomissements...
- ▶ principaux syndromes : déshydratation...
- ▶ maladies infectieuses : rougeole, rubéole, varicelle, scarlatine, oreillons, coqueluche, diphtérie, affections méningococciques...
- ▶ affections dermatologiques
- ▶ affections du tube digestif : muguet, sténose hypertrophique du pylore...
- ▶ affections chirurgicales diverses : hernies, phimosis...
- ▶ déformations osseuses diverses

2 tester les connaissances en matière de pharmacologie, indispensables à l'application des prescriptions médicales, à la surveillance clinique de la personne soignée et à la thérapeutique mise en oeuvre ainsi que les connaissances relatives à la législation pharmaceutique.

### Les thérapeutiques médicamenteuses :

- origine des médicaments : animale, végétale, minérale, synthétique
- législation pharmaceutique : les produits dangereux, les toxiques, les stupéfiants
- rangement d'une armoire à pharmacie
- organisation d'une distribution de médicaments : risques d'erreurs et de gaspillage, péremption...
- présentation des médicaments
- étude des formes médicamenteuses
- calcul de doses et de pourcentages
- la prescription médicale
- voies d'administration des médicaments.

**3** tester les connaissances en matière d'obstétrique et de pathologie obstétricale indispensables pour la compréhension de leur incidence sur le fœtus et le nouveau-né.

#### A - L'évolution normale d'une grossesse :

- changements physiologiques
- effets psychiques : réaction de la future mère, du couple, de la famille
- développement et physiologie de l'embryon et du fœtus
- hygiène de vie de la femme enceinte
- préparation à l'accouchement
- approche psychologique de l'accouchement et de la naissance
- suites de couches normales

#### B - Pathologie :

- complications de la grossesse
- maladies générales et grossesses
- accouchement et suites de couches pathologiques

**4** tester les connaissances relatives au service infirmier et à l'exercice de la profession d'infirmière :

- le service infirmier et son évolution
- la compétence de l'infirmière :
- directives et recommandations européennes
- dimensions du soin infirmier
- démarche de soin et démarche éducative
- éthique et déontologie
- responsabilité civile, pénale et administrative de l'infirmière

- 5 tester les connaissances relatives à l'état sanitaire de la France et aux structures administratives et médico-sociales, afin de comprendre les orientations et la mise en oeuvre de la politique de santé de l'enfant et de la famille.

A - L'état sanitaire de la France

- ▶ démographie
- ▶ épidémiologie
- ▶ natalité-fécondité
- ▶ morbidité-mortalité

B - Législation relative à la mère et à l'enfant :

- ▶ le droit du travail
- ▶ la protection maternelle et infantile
- ▶ la contraception
- ▶ l'interruption volontaire de grossesse...

C - Les structures administratives sanitaires et médico-sociales de la France :

- ▶ institutions sanitaires, sociales et médico-sociales publiques et privées
- ▶ fonctionnement et modes de financement

D - Santé et alimentation :

- ▶ besoins alimentaires
- ▶ composition des aliments
- ▶ équilibre alimentaire
- ▶ hygiène de l'eau, du lait, des aliments
- ▶ préparation et hygiène des repas
- ▶ étude du circuit des aliments dans les collectivités
- ▶ achat, contrôle et conservation des aliments